DOCUMENTS

RELATIFS A LA CONSTITUTION

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

L'appel suivant, rédigé en vue de la constitution d'une Société des Études latines, a été lancé au mois d'avril 1923, accompagné d'une liste de premiers adhérents qui avaient pu être consultés oralement :

On sait quels graves problèmes sollicitent l'attention des latinistes. Sans parler des difficultés matérielles qui, depuis la guerre, compromettent le sort des études : crise de l'imprimerie et de la librairie, crise de l'enseignement et du recrutement, difficulté des échanges et de la documentation..., c'est le progrès même et presque l'avenir de la science qui se trouvent aujourd'hui mis en question. Les méthodes traditionnelles sont discutées et abandonnées, des méthodes nouvelles sont mal définies ou méconnues; ce qu'on appelle encore par habitude la philologie est un vaste domaine à frontières imprécises; le philologue a peine à suivre le progrès des disciplines particulières, histoire, archéologie, épigraphie, critique des textes...; la littérature achève de se libérer de l'humanisme, la science du style se dégage de la rhétorique, la grammaire se renouvelle au contact de la linguistique... Comme il est naturel dans une période de transformation et d'adaptation, les écoles, les doctrines se multiplient sans contrôle, et, dans la mesure où des résultats sont acquis, ils demeurent souvent ignorés du grand nombre.

Dans ces conditions, il a paru désirable que les personnes qui s'intéressent aux études latines puissent se grouper, mettre en commun leurs idées et leur expérience, coordonner leurs efforts, pour améliorer par une documentation méthodique et par une libre collaboration les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Ainsi a été décidée la création d'une

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

dont les statuts ont été fixés par l'Assemblée constitutive réunie à la Sorbonne le 22 mars 1923.

*
* *

Les **séances** de la Société doivent être consacrées à des communications et discussions sur des sujets d'intérêt général et autant que possible de caractère documentaire : renseignements sur les travaux en cours, comptes-rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur les progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquêtes et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression..., mises au point et orientations pour les étudiants et les travailleurs.

Le texte ou le compte-rendu des communications et discussions sera publié dans une **Revue**, qui accueillera en outre les annonces de travaux et de publications, les demandes de renseignements, les réponses et informations susceptibles d'établir un contact et une collaboration entre les membres de la Société dispersés en France et à l'étranger, entre la Faculté, le Lycée, l'Enseignement libre, entre maîtres, élèves et travailleurs isolés.

Les communications de caractère documentaire publiées dans la *Revue* seront rétribuées dans la mesure où le permettront les ressources de la Société.

Les séances auront lieu dans la salle Gaston Paris, École des Hautes Études (Sorbonne).

*
* *

La **cotisation** est fixée à 20 francs pour les membres actifs (versement annuel, exigible dès l'année où a lieu l'admission). Le titre de membre donateur peut être acquis par un versement unique dont le montant ne pourra être inférieur à 500 francs.

Tous les membres ont droit au service gratuit de la *Revue*.

Les personnes désireuses de faire partie de la Société sont très instamment priées d'envoyer, en même temps que leur adhésion, toutes les suggestions qu'elles croiraient utiles, ainsi que les informations relatives à leurs travaux, expériences, projets de publications, aux conditions de travail et à l'activité scientifique dans leur domaine.

Les communications doivent être adressées à

M. J. Marouzeau, secrétaire-administrateur,
4, *rue Schœlcher*, Paris, XIV^{e}

les adhésions et cotisations (de préférence par mandat-carte, chèque postal ou chèque en banque) à

M^lle A. DHERS, trésorière,
4, *rue de Turenne*, Paris, IV^e

Compte de chèques postaux : n° 550.54. Paris.
Compte en banque : n° 13.362. Société Générale, Agence O, Paris, IV^e.

* * *

L'Assemblée constitutive s'est réunie à l'École des Hautes Études (Sorbonne) le 22 mars 1923.

Une cinquantaine de personnes sont présentes : membres des enseignements supérieur et secondaire, professeurs libres et étudiants. M. L. Havet, appelé à la présidence de l'assemblée, remercie les assistants qui ont répondu nombreux à la convocation, et donne la parole à M. J. Marouzeau, qui a pris l'initiative de la réunion.

M. J. MAROUZEAU expose les raisons qui ont conduit à reprendre le projet, maintes fois étudié, toujours abandonné, d'une Société des Études latines.

La plupart des disciplines ont leurs groupements et leurs organes; les études latines, dont le champ est si vaste et la production si considérable, en sont dépourvues. Les travailleurs vivent isolés dans leur spécialité, les étudiants sont souvent livrés à eux-mêmes, le public mal renseigné; à tous manque une documentation directe et méthodique.

De cet état anarchique résulte une fâcheuse dispersion d'efforts : il n'est pas rare, par exemple, que plusieurs latinistes travaillent concurremment sur le même sujet; on a vu tels auteurs, comme Tibulle, Perse, Minucius Felix, étudiés ou même édités plusieurs fois dans l'espace de quelques années; sur ce domaine aux sentiers rebattus, les travailleurs sont exposés à chaque instant à la rencontre du « déjà fait », et auraient besoin d'une orientation qui leur fasse découvrir des routes nouvelles.

D'autre part, l'enseignement du latin, largement répandu depuis des siècles, s'inspire de méthodes traditionnelles, ou contestées, ou défendues, qu'il est bon en tout cas de soumettre à l'examen et à la critique; en particulier, il est permis de se demander s'il n'y aurait pas avantage à réaliser une liaison plus étroite entre les travailleurs et les professeurs, entre le latin objet de science et le latin objet d'enseignement.

M. J. VENDRYES exprime sa satisfaction de voir aboutir enfin le projet d'une Société des Études latines. Il demande quelques précisions d'abord sur l'intention annoncée de s'en tenir à des communications de caractère documentaire, ce qui pourrait exposer à restreindre le rôle de la Société;

en second lieu, sur le projet d'aborder à la fois les questions de recherche scientifique et les questions d'enseignement, ce qui risque de faire confondre le rôle du maître avec celui du savant.

M. J. Marouzeau explique que, pour le premier point, il ne s'agit que de réserver à des périodiques existants les études et recherches de détail, en faisant de l'examen des questions de principe et de méthode l'objet essentiel des communications de la Société. Quant au second point, il paraît désirable de fournir à ceux qui enseignent le latin l'occasion et les moyens d'une part de se mettre au courant des travaux et découvertes qui peuvent inspirer et guider leur enseignement, d'autre part d'exposer et de défendre leurs méthodes.

M. A. Meillet précise que le caractère donné à la Société aura pratiquement pour avantage de lui valoir l'encouragement et l'appui de la Confédération des Sociétés scientifiques, qui dispose d'un fonds pour venir en aide aux publications de caractère proprement documentaire; ainsi pourra être assurée aux études latines une part légitime dans les subventions allouées par le Parlement.

M. F. Brunot, président de la section des lettres de la Confédération, insiste sur la nécessité de se conformer au plan indiqué, si l'on veut servir la cause du latin en conformité avec les vues du Parlement. Mais cette nécessité n'exclut en aucune façon la possibilité d'étendre le champ d'action de la Société. Il suffira pour cela qu'en dehors des ressources procurées par la Confédération, la Société s'assure par un large recrutement une prospérité financière qui lui permette de multiplier et de varier ses publications et de répondre ainsi à tous les besoins scientifiques.

Les statuts de la Société, conformes aux vues qui viennent d'être exposées, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau est immédiatement constitué. Sont élus à l'unanimité :

Président : M. L. Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de l'École des Hautes Études (section des Sciences historiques et philologiques).

Vice-Présidents : M. E. Chatelain, membre de l'Institut, directeur d'études à l'École des Hautes Études, conservateur de la bibliothèque de l'Université. — M. H. Goelzer, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau, directeur d'études à l'École des Hautes Études.

Trésorière : M^lle^ A. Dhers, professeur au Collège Sévigné.

Les séances, qui auront lieu le samedi à dix-sept heures, salle Gaston

Paris, École des Hautes Études (Sorbonne, escalier E), sont fixées pour cette année aux dates suivantes :

28 avril : communication de M. L. Havet sur *Un principe de critique des textes : la loi des fautes naissantes.*

9 juin : communication de M. E. Faral sur l'*Orientation actuelle des études relatives au latin médiéval.*

10 novembre : communication de M. J. Vendryes sur la *Place du latin dans la famille des langues indo-européennes.*

8 décembre : communication de M. J. Marouzeau sur les *Applications de la linguistique à l'enseignement du latin.*

(Cette séance, la dernière de l'année, sera précédée de l'Assemblée générale annuelle.)

LISTE DES MEMBRES

A LA DATE DU 1er OCTOBRE 1923[1].